

LETTRE MUNICIPALE D'INFORMATIONS
DE LA COMMUNE D'HEMEVEZ
N° 72 juin 2013

Suite au conseil municipal du **VENDREDI 07 juin 2013 à 20H30** il a souhaité porter à la connaissance des habitants de la commune, les informations suivantes :

ETAIENT PRESENTS : MM JOLY, FOSSEY, LUTZ, LESCOT,, HEURTEVENT, ANDRE, RUELLE, ROLLAND

ETAIENT ABSENTS excusés : Me DOUASBIN, M HEURTEVENT (pouvoir à Me Lemonnier)

Entretien des espaces publics de la commune.

Le 9 mars 2013, il a été procédé à l'audit des pratiques phytosanitaires de la commune d'HEMEVEZ en présence de messieurs Joly (maire) et Cauchard (agent communal), ainsi que de trois autres personnes ayant participé à la formation aux bonnes pratiques phytosanitaires.

La FREDON (fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles,) représentée par Madame MORIN, a donné connaissance du bilan et des propositions pour une amélioration des pratiques liées à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le conseil municipal décide de s'engager progressivement tout au long de l'année sur l'utilisation de techniques alternatives aux traitements phytosanitaires (désherbage thermique, plantations...) en concertation avec Monsieur CAUCHARD, employé communal. Un bilan sera fait en mars 2014.

Chantier salle communale

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des préconisations proposées par la coopérative « les 7 vents du Cotentin » concernant le diagnostic énergétique et thermique de notre salle de convivialité à savoir : isolation des sanitaires, installation d'une VMC dans la salle, installation d'un éclairage extérieur automatique, pose d'une forte épaisseur de laine de verre au plafond, transformation de la cheminée avec la pose d'un insert à granulés et pose d'une trappe, changement des fenêtres.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide toutes ces propositions.

Dans le cadre de la réhabilitation , il y aurait lieu de passer un contrat de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de Monsieur WATRIN Stéphane, Architecte D.P.L.G., avec un taux de rémunération de 8,25 % sur le coût des travaux.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant.

Il est précisé que la commune déposera un dossier de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire, qu'un contrat de ruralité sera signé avec le Conseil Général de la Manche et qu'une aide, dans le cadre des certificats énergie sera demandée. Le montant des travaux est estimé à 61 800 € HT. Un diagnostic « amiante » paraît nécessaire concernant les colles des faïences murales et des carrelages. De ce fait, le conseil municipal décide de consulter trois sociétés : JEUSSET, AT DIAG et MESNIL SYSTEM.

Etat civil

Naissances : Andy Touzard (17/2/13) , Jeanne Lebécachel (7/6/13)

Décès : Mr Emile Leroux le 4/3/13, Gustave Jean le 27/3/13

Exonération de la Taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles situées en zone humide.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la liste des parcelles éligibles pour l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti en zone humide.

Le conseil municipal valide la liste présentée .

Subventions

Il est rappelé que la commune d'Hémevez aide financièrement les familles pour les activités organisées par l'OCSC à Montebourg pendant les vacances.

Transport scolaire

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal que l'arrêt de bus prévu devant la mairie pour desservir les collèges et le lycée de Valognes à partir de la rentrée 2013 est désormais opérationnel (circuit 41 C 014). S'inscrire avant le 21 juillet.

Les horaires :

Plantations de haies

Pour le maintien des paysages bocagers de la manche, la chambre d'agriculture met en place des commandes groupées d'arbres et d'arbustes à des prix intéressants . Les bons de commande sont en retirer en mairie.

Stop aux incivilités !

Abris bus du bourg plein de mégots et autres canettes, point propreté de la salle régulièrement transformé en dépotoir, poubelle de l'espace pique nique vidée, goutte à goutte cassé, balise du pont enlevé et jeté dans la rivière, composteur du gîte détruit....Stop !

Il est de la responsabilité de chacun que notre commune reste agréable à vivre.

Recyclage

A la mairie vous pouvez déposer vos piles et cartouches usagés. De même à la déchèterie communautaire peuvent être déposés bouchons de liège et de plastique. Beaucoup de choses se recyclent désormais.

